

## ARRETE DU MAIRE

N° 2023-123

POLICE MUNICIPALE

Réf.: GG/JMB

Objet : Rénovation de façade – Rue de l'Olivier – Lotissement Chaix le 20 et 21 Avril 2023.

Le Maire de la Commune de Châteaurenard,

**Vu** les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L.411-1 à L.411-7, R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18, R 411-25 à R 411-28 du Code de la Route,

**Vu** l'article L 113-1 du Code de la Voirie Routière,

**Vu** l'arrêté du Maire N°2021-243 du 06 Décembre 2021 accordant délégation de fonction à M. CHAUVET Eric, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire pour la Sécurité – Prévention,  
**Vu** la demande de travaux, formulée par M. LANTELME Romain – N° 17 Rue de l'Olivier – lotissement Chaix - en date du 18 Avril 2023,

**Considérant** les travaux de rénovation de Façade au n°17 Rue de l'Olivier – lotissement Chaix, le jeudi 20 Avril 2023 et le vendredi 21 Avril 2023,

**Considérant** que pour faciliter l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules,

### ARRÊTE :

#### ARTICLE 1 :

La circulation sera interdite à tous les véhicules, Rue de l'Olivier – lotissement Chaix :

- Le jeudi 20 Avril 2023 et le vendredi 21 Avril 2023 de 07h00 à 15h00.

#### ARTICLE 2 :

M. LANTELME Romain sera chargé de la mise en place et du maintien de la signalisation réglementaire et adéquate.

Coordonnées : M. LANTELME Romain – Tél : 06-01-20-20-82.

.../...

### ARTICLE 3 : Recours

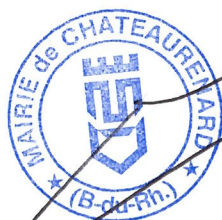
Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

### ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Messieurs les Commandants de la Brigade de Gendarmerie et du P.S.I.G sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Terre de Provence,
- Monsieur LANTELME Romain.

Châteaurenard, le 19 Avril 2023  
**Marcel MARTEL**  
Maire de Châteaurenard



**20 AVR. 2023**

- ❖ Date de mise en ligne sur le site internet : .....
- ❖ Ou date de notification : .....
- ❖ Date de transmission du contrôle de légalité : .....